

Pour la Bibliothèque du Grand Séminaire.....	50.00 ou 250 francs
Pension des Ecclésiastiques.....	100 00 ou 500 "
Aide au Séminaire pour payer ses dettes.....	350.00 ou 1750 "
Déposé pour fondations.....	1033 00 ou 5165 "

Voir pièces justificatives Nos. 8, 9, 10 et 11.

N. B.—Il faut observer ici que ces dons sont faits au Séminaire de Trois-Rivières *seul*, bien que les contributions viennent également du diocèse de Nicolet et du diocèse de Trois-Rivières.

8o En 1875, la future cathédrale de Nicolet était chargée d'une dette de 40,000 francs, outre la somme déjà dépensée pour sa construction, de 225,000 francs. Aujourd'hui cette dette est complètement éteinte; et la cathédrale pourra compter sur un revenu annuel de 16,000 francs. Depuis 1875 cette église a reçu des améliorations considérables. Aujourd'hui elle est considérée comme une des plus belles églises de la Province de Québec. Les décorations intérieures qui restent à faire ne tarderont pas à être exécutées; et elles seront dignes en tous points d'une *future cathédrale*.

9o. Une source de développement considérable pour la ville de Nicolet est le creusement de la rivière Nicolet, et la construction d'un Hâvre de refuge dans cette rivière, qui vont être exécutés par le Gouvernement Fédéral du Canada.

Voici l'Avis Public officiel demandant des soumissions pour le contrat de ces travaux.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

“ On recevra à ce bureau, jusqu'à Jeudi, le 25^{me} jour d'Août prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la souscription “ Soumission pour les travaux à l'embouchure de la Rivière Nicolet, Québec,” d'après les plans et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à Théophile Saint-Laurent, Ecuier, Maire, Nicolet, ou au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

“ Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

“ On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics pour une somme de Trois Mille piastres. Ce chèque demeure confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit